

Le ministère des Transports exploite 97 radiophares d'alignement à basse fréquence, 36 radiophares omnidirectionnels à très haute fréquence, 108 radiophares non directionnels et 36 systèmes d'atterrissage aux instruments. Des inspecteurs de l'aviation civile en font régulièrement le réglage et le contrôle en vol. On est à construire dix autres radiophares omnidirectionnels à très haute fréquence.

3.—Terrains d'atterrissage selon la catégorie et l'exploitant, par province, février 1961

NOTA.—Ces renseignements se fondent sur la plus récente édition de la liste des aéroports et aérodromes publiée par le ministère des Transports. On trouvera plus de détails dans cette publication ainsi que dans *Canada Air Pilot*.

Catégorie et exploitant	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Territoires du Nord-Ouest	Yukon	Total
Aéroports autorisés													
Ministère des Transports.....	1	1	3	2	8	17	3	4	6	19	10	4	78
Municipalités.....	—	—	—	1	13	16	5	12	11	16	—	—	76
Particuliers.....	—	2	2	2	18	36	2	12	14	2	—	—	90
Aérodromes non autorisés													
Ministère des Transports.....	1	—	—	—	3	15	2	2	—	9	3	4	39
Municipalités.....	4	—	1	—	9	2	—	23	6	13	—	2	61
Particuliers.....	4	—	10	10	26	14	33	115	24	36	6	3	281
Abandonnés ou inconnus.....	2	—	—	—	16	1	—	2	2	32	1	4	60
Bases d'amerrissage autorisées													
Ministère des Transports.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	2
Municipalités.....	—	—	—	—	—	1	—	1	1	10	1	1	15
Particuliers.....	5	1	2	—	46	95	31	9	3	23	15	2	232
Bases d'amerrissage non autorisées													
Ministère des Transports.....	—	—	—	—	—	—	—	—	1	17	1	—	19
Municipalités.....	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	—	—	2
Particuliers.....	4	—	2	1	17	22	12	5	5	18	19	1	106
Abandonnées ou inconnues.....	12	1	9	5	27	13	10	10	4	32	17	6	146
Aérodromes militaires													
Aviation royale du Canada.....	3	1	2	2	5	16	7	3	8	—	24	1	72
Armée canadienne.....	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	2
Marine canadienne.....	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Marine américaine.....	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	3
Aviation américaine.....	2	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	4
Total, terrains d'atterrissage.....	12	3	16	16	93	101	45	170	63	127	20	19	685
Total, bases d'amerrissage.....	21	2	13	6	90	131	54	26	14	102	53	10	522
Total, aérodromes militaires.....	7	1	4	2	5	16	8	3	10	1	25	1	83
Total, général.....	40	6	33	24	188	248	107	199	87	230	98	30	1,290

Contrôle de la circulation aérienne.—Le Contrôle de la circulation aérienne (ministère des Transports) a pour fonctions principales d'assurer une circulation rapide et ordonnée et de prévenir les collisions d'avions dans un espace aérien contrôlé ainsi que les collisions avec un autre avion ou un obstacle dans la zone de mouvement des aéroports contrôlés. Ces fonctions s'exercent au moyen du service de contrôle d'aéroport, du service de contrôle terminal et du service de contrôle régional, ainsi que des services d'information de vol, d'alerte pour les recherches et sauvetage, de déclaration douanière et d'identification des avions.

Le contrôle d'aéroport est destiné particulièrement à assurer un service de contrôle de la circulation aérienne dans le voisinage des principaux aéroports civils où le volume et le genre de trafic, les conditions atmosphériques et autres facteurs l'exigent dans l'intérêt de la sécurité. Le service englobe le contrôle de la circulation des piétons et des véhicules sur l'aire de manœuvre dans les